

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-25420/DENV

Nouméa, le 22 SEP. 2015

Le Directeur

à

Députée-Maire de la commune de Nouméa
BP K1
98849 Nouméa Cédex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
affichage légal
Référence : dossier de déclaration reçu le 19 mars 2015 et complété les 4 août et
4 septembre 2015
Pièces jointes : - une copie du récépissé de déclaration
- une copie de la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Madame la Députée-Maire,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration n°2015-26739/DENV du
4 septembre 2015 délivré à l'Office des Postes et Télécommunications concernant
l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques
ou assimilées du centre de traitement et de tri du courrier – Ducos - commune de Nouméa.

En application de l'article 414 – 5 du code de l'environnement de la province Sud,
je vous prie de bien vouloir afficher à la mairie la copie de ce récépissé pendant une durée
minimum d'un mois, avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place
le texte des règles générales et des prescriptions techniques.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre le procès-verbal d'accomplissement de
cette formalité à l'attention du président de l'assemblée de la province Sud, à la direction
de l'environnement – service des installations classées, des impacts environnementaux et
des déchets - bureau des installations classées pour la protection de l'environnement –
BP L1 - 98849 Nouméa Cedex.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée-Maire, l'expression de ma considération
distinguée.

La directrice adjointe de l'environnement